



SPADA DE LAVAL

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile

1 rue du Colonel Flatters - 53000 LAVAL

La Spada pré-enregistre les demandeurs d'asile primo-arrivants (DA) auprès de la Préfecture, domicilie administrativement les demandeurs d'asile orientés par l'Ofii et assure un service de gestion de leur courrier depuis leur arrivée jusqu'à leur entrée en hébergement ou jusqu'à la fin de la procédure. Elle délivre, par ailleurs, une information et un accompagnement sur la procédure d'asile, facilite l'accès aux droits sociaux et oriente vers les services de santé, d'aide alimentaire et d'hébergement d'urgence de droit commun.

Depuis le 1er janvier 2019, elle accompagne les BPI domiciliés jusqu'à 6 mois après l'obtention de la protection internationale.

Date d'ouverture : 2004

Public accueilli

Nombre de personnes suivies au 31/12/2020 (file active) : 354

Répartition des adultes par genre

42 % Femmes  58 % Hommes 

Composition familiale des ménages

30 % Familles  70 % isolés  41 % - de 25 ans 

Répartition par procédure des nouveaux domiciliés

Procédures normales : 45

Procédures accélérées : 38

Procédures Dublin : 80

Demandes de réexamen : 7

Principaux pays d'origine des personnes accueillies en 2020

Nombre de personnes accueillies en 2020 : 393

Guinée 218 personnes 55 %

Tchad 28 personnes 7 %

Azerbaïdjan 24 personnes 6 %

Afghanistan 21 personnes 5 %

Soudan 18 personnes 5 %

Activités de la Spada en 2020

Nombre de personnes pré-enregistrées pour le guichet unique : 393

Nombre de nouvelles domiciliations réalisées : 170

Nombre de personnes accompagnées pour l'affiliation à l'Assurance maladie : 351

Nombre de personnes aidées pour la constitution du dossier Ofpra : 213

Nombre de personnes aidées dans les démarches auprès la CNDA : 151

Nombre de personnes acheminées vers un hébergement du DNA : 137

Nombre de BPI suivis au 31/12/2020 : 32

Exemple d'un parcours d'usager

Madame T. est arrivée en France en septembre 2018 après avoir fui un mariage forcé. Initialement placée en procédure Dublin, elle a fait la rencontre d'un homme avec qui elle s'est mise en couple et a eu une petite fille en juillet 2019. Lorsque sa procédure Dublin fut terminée, la procédure de Mme T. a été requalifiée et elle a pu demander l'asile en France pour elle et sa petite fille. 6 mois plus tard, Mme T. et sa fille obtenaient le statut de réfugié. Mme T. était alors enceinte de son deuxième enfant qui est né prématurément quelques mois plus tard. Mme T. a pu s'emparer de ses démarches administratives et a pu constituer son dossier RSA et sa demande de logement social. Quelques mois plus tard, avec l'appui des différents intervenants sociaux elle se voyait attribuer un logement social pour sa famille. Son compagnon entreprenait ses démarches de demandes de titre de parent d'enfant réfugié. Quelques mois plus tard, il obtenait son titre de séjour et pouvait travailler et devenir co-titulaire du bail du logement social. Le suivi social de Mme T. a pu être repris par le dispositif APRES pour l'entrée et le maintien dans le logement. Mme T. est sortie du dispositif Spada fin 2020.

